

## Compte rendu du Comité directeur du CPFC du 23 mai 2018

Le comité directeur du CPFC s'est tenu le 23 mai 2018 à 20 h au Stade Salif KEITA.

### **Etaient présents :**

Marc GUERIN, William DECROIX, Marie POUSSIER, Emma MADERE, Jean-Claude LAMER, Jocelyne GONIDEC, Christian LORY, José GONCALVES DA COSTA

### **Absents excusés :**

**Absents non excusés:** Hamide SAFI, Patrick BELO BARDIN, Yao LACK SEVLO

### **Rappel de l'ODJ :**

1- point l'organisation de l'AG

2-Projets statut et règlement intérieur modifiés et contrôlés par un avocat.

3-Une fiche pour un poste de directeur de développement pour aider le CPFC à trouver des financements.

4-Un projet de développement du CPFC sur plusieurs années avec des objectifs.

### **1-Organisation de l'assemblée générale du 25 mai 2018**

Le président ouvre la séance du comité directeur après la réunion de préparation de l'assemblée générale et propose, dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint, que soit fixée dans la foulée la date de la prochaine assemblée générale. La date du 19 juin 2018 à 19h30 a été retenue dans le respect du statut. *Validation de la date de la prochaine AG par le comité directeur*

Le président informe le comité directeur qu'il y a 2 sortants :

-Marie POUSSIER, la trésorière qui ne se représente pas

-Grégory GAEVAER démissionnaire remplacé par José GONCALVES

Le président fait constater la 3<sup>ème</sup> absence consécutive non excusées d'Hamide SAFI et demande au comité directeur de valider sa démission. Hamide SAFI après trois absences consécutives non excusées est considéré comme démissionnaire. Ce qui ramène à un total de 3 sortants. *Le comité directeur valide cette décision.*

Le président annonce que 3 candidatures ont été présentées à ce jour, il s'agit de monsieur Yacine BELKEROUF, monsieur Rachid EL FARSI, monsieur José GONCALVES en remplacement de monsieur GUEVAER. Donc 3 candidatures pour 3 sortants. *Le comité directeur valide ces candidatures.*

Emma rappelle que conformément au statut actuel, il faut tout de même distinguer :

-les remplacements des membres démissionnaires qui doivent être validés à main levée par l'AG suivante, jusqu'à l'expiration du mandat du membre remplacé.

-le renouvellement annuel par quart des membres du comité directeur pour 4 ans (3 membres sortant), et qui fait l'objet d'un vote secret par l'assemblée générale.

Avec la modification du statut, les remplacements seront votés et non validés au même titre que pour un renouvellement pour une durée de 4 ans.

### **2-Projets statut et règlement intérieur modifiés.**

Le statut et le règlement intérieur ont été révisés dans leur intégralité. Lecture est faite des articles modifiés, et des modifications proposées. Emma indique que la présentation du statut sous un format en deux colonnes semble plus lisible. Après une longue discussion, le comité directeur *valide la proposition de modification du statut, du règlement intérieur et la présentation sous forme de deux colonnes.*

### **3-Un nouveau directeur de développement**

Le président informe de l'arrivée d'un directeur de développement dont la mission est d'aider le club à trouver des financements. Il sera rémunéré à hauteur de 10% des montants obtenus pour le club. C'est un spécialiste de la fonction, ancien entraîneur au Racing, agent de joueur, et spécialiste de la finance avec un excellent réseau (*doc n°1 ci-joint-une fiche de poste remis sur table.*).

Le président propose ensuite un organigramme de la nouvelle organisation (*doc n° 2 ci-joint remis sur table*) qui fait apparaître les postes suivants :

- 1°) président,
- 2°) management général,
- 3°) une direction développement,
- 4°) un comité directeur rattaché en pointillé au président. Composé d'un secrétaire, d'une trésorière, et de 8 membres,
- 5°) Six grands secteurs avec des missions générales qui seront encadrés par un responsable en charge :
  - de la gestion administrative
  - de la gestion des équipements,
  - de l'animation associative-dirigeants-arbitres joueurs,
  - de la direction technique jeune,
  - direction technique féminines,
  - direction technique seniors et formation.

Le président explique que certains membres sont pressentis pour occuper les fonctions de responsables de ces sections. En outre, les membres du comité directeur pourront être amenés à travailler avec ces responsables.

Christian fait remarquer que certaine mission du directeur de développement et du manager général se chevauchent notamment les missions de recrutement, et souhaite savoir s'il s'agit de remplacer le manager général ?

Le président répond que les fonctions du manager général ne sont pas les mêmes, les recrutements du directeur de développement concerne les joueurs de haut niveau.

Par ailleurs, Christian s'étonne de la place du comité directeur dans l'organigramme qui devrait se situer dans l'organigramme juste après le président.

Emma abonde dans le même sens en disant qu'effectivement la place du comité directeur dans l'organigramme reflète l'image négative des membres de ce comité directeur peut-être due à l'absence régulière de trois de ces membres. Parfois on constate même un manque de respect envers les membres du comité directeur considérés comme inactifs, et dénués de tout pouvoir. Cette vision généralisée à l'ensemble des membres jette le discrédit sur le comité directeur. Emma indique aussi que certains n'hésitent plus à passer outre la validation du comité directeur.

Pour toutes ces raisons, l'organigramme doit être conforme au statut et le comité directeur devrait se situer dans l'organigramme juste après le président, car c'est l'organe exécutif de l'association.

Le président précise que le comité directeur doit définir la stratégie générale du club mais n'a pas vocation à se substituer ou donner des instructions aux éducateurs. Le comité directeur doit s'assurer que toutes les conditions sont bien réunies pour que le CPFC respecte la stratégie du club et les valeurs du club. Jean Claude ajoute que ce n'est pas le comité directeur qui fera les recrutements ni rechercher les sponsors. Ce sur quoi, Emma répond qu'il ne s'agit pas de se substituer au manager qui est un salarié du club, mais de respecter le statut qui prévoit l'organisation de l'association, le rôle et les pouvoirs du comité directeur. Le comité directeur doit valider toutes les actions dès lors qu'elles entraînent des dépenses pour l'association.

Par ailleurs, on peut constater que dans cet organigramme n'apparaît pas le bureau. Cette instance ne se tient jamais, alors qu'il existe dans le statut.

Enfin, pour valoriser cette image, Emma propose par exemple de doter chaque membre du comité directeur (comme pour les éducateurs), d'un équipement identifiable notamment lors des manifestations.

Le président précise que ce n'est pas la différenciation des équipements qui apportera de la légitimité à un membre du comité directeur mais plutôt son implication au sein du CPFC. Sinon cela ne sert qu'à se faire valoir avec une dépense d'équipements supplémentaires.

**4-Un projet de développement du CPFC** sur plusieurs années avec des objectifs remis sur table par le président (*doc n°3*).

Le président donne lecture du projet. Christian demande à ce que dans ce projet l'accent soit mis sur certaine catégorie, comme par exemple les **U17** et les **U19**. Le président indique que ce projet est un projet global qui fixe les grandes orientations et que des actions seront mis en place au cours de la saison. *Ce projet est validé par le comité directeur.*

**Questions, informations diverses :**

Emma demande au président le remplacement de la trésorière a été envisagé dans la mesure où les inscriptions démarrent dès la fin juin. C'est un poste clé du club, très complexe et Marie POUSSIER effectuait pratiquement un temps complet en qualité de bénévole.

Le président précise que rien n'est encore prévue mais que des solutions sont à l'étude pour le remplacement de la trésorière.

Par ailleurs à la question sur le document unique le président invite Emma à prendre contact le prestataire pour convenir d'un rendez-vous.

*Fin de la séance du comité directeur à 22h55*

*Le président*